

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRINX DES L'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. — Six mois, 50 fr. — Un an, 100 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Card-Saint-Ricolas, 4 bis.

ROUBAIX, 8 MARS 1884

LES « MODÉRÉS » DE GAUCHE

Les naïfs qui avaient pu se flatter d'une sorte de détente dans la persécution religieuse savent aujourd'hui à quoi s'en tenir. Il leur suffit de relever les votes de la Chambre des députés dans la loi Paul Bert et ceux du Sénat dans la loi municipale, et aussi de considérer l'attitude du ministère dans ces discussions. La guerre continue et personne, dans le parti des « modérés » de gauche, ne se met en travers.

Ces braves gens, qui au fond savent parfaitement combien toutes ces mesures sont contraires à la liberté, à la justice et aussi à l'intérêt bien entendu de la République, n'ont cependant rien fait pour empêcher. En admettant qu'ils soient impuissants à la Chambre des députés, ils auraient pu facilement obtenir la majorité au Sénat.

Mais dans cette assemblée on ne peut même pas noter de leur part un simple essai de résistance. Ils votent tout, dissent-ils même se démentir à quelques jours de distance. Ce ne sont chaque jour que palinodies, capitulations, trahisons, qui semblent défier le mépris public. Ou plutôt ces gens semblent avoir pris leur parti de ce mépris. Ils ont, comme on dit, toute honte bue.

Après tout, ces lâchetés ne doivent pas nous surprendre; elles sont dans la tradition du parti. La Plaine de la Convention est sans doute le modèle qu'on s'efforce pieusement d'imiter. Voici cependant qui est nouveau.

Parmi ces « modérés » si dociles à laisser faire et même à seconder toutes les violences, il en est qui rompent le silence dont ils jouissent de la Plaine leur avaient légué la prudente recette. Est-ce donc pour critiquer les persécuteurs? Allons donc! C'est pour adresser leurs réprimandes aux persécutés.

Il n'est pas de semaine, par exemple, où le plus considérable de leurs journaux ne débite d'un ton patelin quelque homélie sur le malheur des exagérations et des imprudences de certains catholiques, et, pour donner plus de poids à ses reproches, n'affecte de dispenser sa haute approbation et ses bienveillants encouragements au Pape ou aux évêques qui lui paraissent faire acte de sagesse et de modération.

A la lire, il semblerait vraiment qu'il parle au nom de médiateurs qui ont fait courageusement tous leurs efforts pour arrêter les violents et qui se sont trouvés empêchés par les provocations imprudentes des victimes.

Vouloir le faire croire serait ajouter l'hypocrisie à la défaillance.

Chacun sait, en effet, que dans la réalité il n'y a rien de ce pareil.

Les provocations des victimes n'ont jamais existé ou tout au plus ont-elles été du genre de celles que le loup de la fable reprochait à l'agneau. Vouloir aujourd'hui y faire croire ne serait qu'une façon de servir une fois de plus la cause de la persécution, en lui fournissant après coup une sorte d'excuse.

Mais surtout, ce qui n'a jamais existé, c'est l'effort tenté par ces prétendus médiateurs pour arrêter aucune persécution. Ils auraient pu tout empêcher; ils ont tout laissé faire. Cela leur est tout droit à l'attitude qu'ils essaient de prendre.

Il ne leur appartient pas de se poser en juges chargés de distribuer l'approbation ou le blâme entre les catholiques; ils ont, au contraire, à répondre devant la conscience publique à l'accusation portée contre eux d'avoir trahi le droit, la justice, la liberté, de les avoir trahis sciemment, par lâcheté et sans l'excuse de la passion.

La discussion de l'interpellation de M. Giard sur la grève d'Anzin a été close par un ordre du jour pur et simple. On a reconnu que, dans l'état de la législation actuelle, il n'y avait rien à faire. Cette décision n'est pas du goût des adversaires de la compagnie d'Anzin. Les uns demandent que l'on change au plus vite la législation; d'autres, comme la bataille, perdent toute mesure contre la Chambre des députés.

« Et si se trouve une Chambre française, écrit ce feuillet socialiste, mieux, une Chambre républicaine, pour consacrer et les vœux du passé et la mise hors la vie des travailleurs d'aujourd'hui; une Chambre qui, d'un mot, légal, légitime, pourrait mettre fin à cette infamie, en disant: « Le sous-sol de la France est à la France; elle n'a jamais pu l'alléger; les anciens exploités doivent s'estimer heureux qu'on ne leur fasse pas rendre gorge. » Ou, c'est comme cela. A la fosse! à la fosse, m'écrierai-je. La Révolution seule vous en tirera. Un conseil, en attendant. Si les délégués de la Chambre viennent pour étudier la question, se pencher sur votre tombe, saisissez-les, faites-les descendre et gardez-les avec vous. »

On ne peut certainement pas dire que la seconde délibération du projet de loi municipale au Sénat soit inutile. Elle lui paraît

vi à se mettre d'accord avec la Chambre. Sur tous les points importants, en effet, où le Sénat avait cru devoir modifier en première lecture le projet qui lui avait été envoyé par les députés, il s'empresse de se déjuger et de revenir, en seconde lecture, au projet voté par la Chambre. Après avoir repoussé l'article 99 en première délibération, le Sénat l'a adopté sous une forme un peu nouvelle il est vrai, mais qui n'enlève rien à l'importance de l'innovation réalisée par la Chambre. En vertu de cet article 99, les préfets peuvent se substituer aux maires et prendre des arrêtés de police locale lorsqu'il leur plaira. MM. Oudet et Lenoël ont soutenu en vain la thèse libérale; ils n'ont pas été écoutés.

M. Falguière, le sculpteur chargé du monument Gambetta, a jugé à propos d'expliquer sa pensée.

« J'ai voulu, dit-il, représenter le Gambetta de la défense nationale, l'organisateur. Sa main gauche est appuyée sur un affût... Il est regrettable que M. Falguière se soit si complaisamment mépris sur son sujet. Le Gambetta de 1870 n'a pas organisé la défense, mais il a désorganisé la France. Ce n'est pas sur un affût que sa main devrait être appuyée; c'est sur une boîte de cigares exquis.

Les bruits de modifications ministérielles recommencent à circuler. Quatre membres du cabinet, MM. Hérisson, Fallières, Casimir Périer et Margue se retireraient. Ce qui a surtout donné de la consistance à ces bruits, qui couraient aujourd'hui à la Chambre, et que nous vous donnons à titre de renseignements, est une entrevue qu'a eue M. Rouvier avec le président du conseil. Bien que le député des Bouches-du-Rhône soit cru obligé de démentir la chose, on n'en persiste pas moins à assurer que des ouvertures lui ont été faites pour le portefeuille du commerce. Le retrait de M. Hérisson permettrait ainsi à M. Ferry de donner une nouvelle satisfaction à l'Union républicaine. Quel qu'il en soit, s'il est mis en minorité sur la question des instituteurs, M. Fallières donnera certainement sa démission.

Quant à MM. Margue et Casimir Périer, leur départ serait dû, pour le premier, et malgré les démentis officiels à son état de santé; pour le second, à l'insuccès de l'adjudication des fournitures militaires.

Enfin, ajoutons comme dernier écho, que M. Tirard sollicite M. Ferry de donner sa démission, aurait répondu par un refus des plus catégoriques.

On dit — et certains indices permettent de croire que c'est exact — que les réclamations faites par les catholiques au sujet des affaires de la Propagande ont produit une certaine impression sur le gouvernement italien. Il ne serait pas impossible qu'une transaction, qui consisterait à autoriser la Propagande à posséder des titres aliénables, fut proposée par le gouvernement.

Le bruit court que des nouveaux vols, auraient été commis à la poste. Plusieurs lettres chargées, auraient disparu au bureau de la Bourse.

En outre, la semaine dernière, une lettre chargée contenant 50 000 francs, de destination de Toulouse, aurait été soustraite dans le trajet entre Paris et cette ville.

Un personnage important envoie de Rome au Monde les réflexions suivantes:

Rome, le 10 février 1884.

Monsieur le rédacteur, Vous connaissez et vous regrettez, avec moi les fâcheuses polémiques auxquelles a donné lieu, dans certains journaux, le traitement français de la récente Lettre encyclique de Sa Sainteté Léon XIII aux évêques de France. On s'est arrêté à des minuties peu en rapport avec la gravité du sujet.

N'y avait-il donc pas autre chose à faire et à dire qu'à engager des discussions sans fin, par exemple, sur l'omission des mots testati sunt dans la phrase ou le Saint-Père rappelle comment le gouvernement de la République avait accueilli les observations que le Saint-Siège s'est vu, en ces derniers temps, dans la nécessité de lui faire parvenir par l'intermédiaire du Nonce apostolique? La pensée du Souverain Pontife, dans ce passage, est évidemment de reconnaître que le gouvernement témoin avait reçu ces observations avec une certaine équité, animo pro et in equitate. Sa Sainteté ne pénètre point dans le for intérieur des consciences et ne juge point des intentions. Elle atteste le fait extérieur des bonnes paroles et des marques d'équité et de déférence avec lesquelles ses réclamations ont été accueillies.

On nous assure même que, dans la réponse du Président de la République à la lettre que Léon XIII lui a écrite l'année dernière, il y avait des termes non dénués de sens qui témoignaient des bonnes intentions du gouvernement au sujet des observations faites par Sa Sainteté.

Mais laissons-là toutes ces considérations plus ou moins intrinsèques. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il en aurait dû être qu'au lieu de se perdre dans des discussions d'intérêt secondaire et de prendre pied de l'encyclique même pour multiplier les divisions, le journalisme se fit empressé de profiter des paternels enseignements du Vicaire de Jésus-Christ, et les eût développés et fait valoir dans des articles spéciaux, pour le plus grand avantage des lecteurs, comme vous l'avez fait dans votre journal. C'est d'ailleurs éminemment en contradiction avec les vœux du Saint-Père et travailler conformément à ses intentions, au bien général de l'Eglise et de la société. Au surplus, ce qui ne s'est pas fait de la première manière, peut se faire encore, et je ne doute pas que la presse catholique, mieux avisée, n'entre pleinement dans cette voie.

On assure que le prince Kropotkine, informé de l'intention de l'administration pénitentiaire de le transférer dans le Midi, a préféré rester à Clairvaux, du moment qu'on lui refusait l'internement dans une maison de santé de Paris. Il prétend que le voisinage de Paris lui est nécessaire, pour qu'il puisse se procurer les documents nécessaires à ses travaux.

Nous avons publié hier une information de l'Intransigeant annonçant la découverte par ce journal d'une grande conspiration orléaniste, la création d'une caisse noire destinée à l'achat d'une certaine quantité de consciences parlementaires.

La Gazette de France dit à ce propos: D'après cela, les prétendants achèveraient tout ce qui est à vendre sur le marché parlementaire républicain.

C'est drôle. Ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'au lieu de s'en prendre aux mandataires du Peuple Souverain qui « se vendent », qui « vendent » la République, on s'attaque à ceux qui paient!

On a beau être en démocratie, il semble, dans ces cas, que les « coupables » sont les vendeurs, non les acheteurs. Et puis, que signifie l'exil? N'achète-t-on pas aussi bien de loin que de près. On donne un ordre d'achat de Londres avec autant de facilité que de Paris. Une dépêche ainsi conçue est vite expédiée: « Achetez ferme ou fin de mois, 30 sénateurs, 50 députés, entre les cours de... » Réponse payée.

Vraiment l'exil des prétendants et de leurs amis ne serait pas une garantie pour entraver le trafic, si c'est là la seule garantie d'existence de la République, elle est malade.

Il paraît que l'entente est enfin presque faite entre MM. Ferry et Paul Bert, au sujet du traitement des instituteurs. Le projet transactionnel dont nous avons parlé, serait définitivement adopté. Reste à savoir comment on se procurera l'argent nécessaire. La chose n'est pas facile, dans la situation actuelle du Trésor.

La commission d'enquête a entendu vendredi MM. Tolain, sénateur, Yves Guyot, conseiller municipal, Barbet, chef du bureau des syndicats professionnels.

Voici le résumé de la déposition de M. Tolain. M. Tolain a dit qu'à son sens, il est fort difficile de déterminer d'une façon générale le caractère de la crise et d'indiquer des remèdes.

Le régime économique actuel produit fatalement des crises périodiques. Le développement de la production mécanique a eu pour conséquence une production considérable.

La grande industrie, telle qu'elle est constituée et armée, est en contradiction avec le régime démocratique, avec le suffrage universel.

TONKIN

Le Paris de ce soir dit que le ministre de la marine n'a reçu aucune nouvelle du Tonkin depuis le télégramme qui annonçait la concentration des troupes.

Il ajoute: « La nouvelle donnée par les journaux de la marche en avant pour aujourd'hui à toutes les chances d'être vaine; mais, nous le répétons, le gouvernement n'a rien reçu. Il n'attend pas de télégrammes annonçant l'assaut ou la prise de Bac-Ninh avant lundi ou mardi. »

Le National dit d'autre part: « D'après les dernières dépêches parvenues au ministère de la marine, la pluie ne cessera pas de tomber dans le delta du fleuve Rouge, et l'on craindrait que ce ne soit la cause qui suspend, en ce moment, la première partie des opérations contre Bac-Ninh. »

« Si cette pluie contrarie la marche du corps expéditionnaire, en revanche, elle favorise la marche des canonniers, qui pourront, sans doute, s'engager dans des arroyos qui n'eussent point été navigables sans la crue qui résultera de ces pluies. »

Voici les renseignements de la Liberté:

Le général Millot a passé sur la rive gauche du fleuve Rouge avec son état-major; ses troupes s'avancent sur la rive droite du canal des Rapides, elles se rencontrent avec la brigade du général Négrier, par le village de Deuong, se dirigeant en ligne droite sur Bac-Ninh.

« La colonne du général Négrier, établie au Sept-Pagodes, continue son mouvement vers le nord; elle fermera la retraite aux troupes chinoises. »

« L'attaque de Bac-Ninh est imminente. On peut s'attendre d'un moment à l'autre à recevoir la nouvelle de l'assaut. »

Des dépêches de l'amiral Courbet mentionnent les mesures qu'il a prises pour le blocus strict du Delta et la destruction de la piraterie.

Un télégramme de Hui-Dzung, au Tonkin: « Un prêtre espagnol, venant de Bac-Ninh, annonce que de nombreux Chinois font partie de la garnison. Des communications constantes existent entre la Chine et Bac-Ninh, par la route de Lang-Son. »

« D'importantes escarmouches ont eu lieu devant les Sept-Pagodes depuis le 23 février jusqu'au 3 mars. Les Français ont perdu trois hommes; les pertes des Chinois sont nombreuses. »

« Le général Négrier, retenu par les brouillards, commence aujourd'hui sa marche en avant. »

« Le barrage établi en avant des Sept-Pagodes, n'a pas pu être détruit. »

REVUE DE LA PRESSE

LE MINEUR

Les mineurs ont eu les honneurs de la séance à la Chambre des députés; aussi, croyons-nous qu'on lira avec intérêt quelques détails sur l'industrie minière en France, notamment dans la région du Nord, sur les conditions du travail dans les mines, l'emploi de la journée d'un mineur, etc.

D'après les dernières statistiques, le nombre des mineurs de houille en France est de 120,000, qui groupent autour d'eux des familles dont le chiffre dépasse 550,000 individus.

On évalue à environ 300,000 le nombre de ceux qui vivent directement, en dehors de la famille, du travail des mineurs et dont les industries ou les métiers disparaîtraient si l'on fermait les puits. On peut donc admettre que l'industrie des charbonnages en France occupe et alimente directement au moins un million d'individus.

La Compagnie d'Anzin et les charbonnages du Nord figurent pour un cinquième dans les chiffres qui précèdent.

Le mineur est, en général, reconnaissable à sa maigreur et sa paleur habituelles, par le développement excessif des muscles du tronc, par un corps voûté, par une démarche inégale, des allures tâtillonnes et incertaines.

Les difficultés de l'aérage des mines expli-

quent l'apparence malade du mineur: le manque d'air, la fatigue, une alimentation médiocre, les abus du cabaret, autant de causes qui agissent sur la population tout entière au bout de deux ou trois générations.

Le travail d'extraction dans les galeries souterraines des mines devant se continuer sans interruption, de jour et de nuit, les ouvriers sont répartis en équipes, postes ou relais, chaque poste ou relais mineur ayant sous sa direction personnelle un nombre d'hommes variant de cinquante à cent vingt.

Dans les bassins de Lens et de Valenciennes, le travail se distribue comme suit: l'équipe d'extraction, dite de coupe au charbon, composée de piqueurs, travaille de cinq heures du matin à deux heures du soir, sans interruption; les piqueurs remontent à dix heures; les horreurs, rouleurs et conducteurs, descendus avec eux, continuent le chargement et l'enlèvement du charbon jusqu'à trois heures et demie. La deuxième équipe, dite de coupe à terre, descend à trois heures et remonte à minuit; elle déballe les galeries, étançonne, boise, place les portes d'aérage, etc. La troisième équipe, peu nombreuse, descend à dix heures du soir et remonte à six heures du matin; elle organise le matériel des galeries, achève le travail de la deuxième équipe et prépare les chantiers des piqueurs de la coupe au charbon.

Le mineur de houille a pour tous vêtements un pantalon de toile blanche ou bleue et un bourgeon de même étoffe. Il se coiffe d'un bonnet de toile recouvert d'un chapeau de cuir, destiné, comme ce casque ou pom-pom, à protéger la tête contre les heurts et les coups. Le pantalon, relevé aux chevilles, est serré à la taille par une ceinture de cuir à laquelle s'accroche la lampe et la gourde. Ses pieds nus sont chaussés de sabots, chaussure à bon marché, mais d'un usage pénible et dangereux surtout aux échelles; bien peu, et seulement parmi les porions, ont des bottes de cuir.

La gourde et la lampe sont les compagnons inséparables du mineur. Dans les mines profondes, — celles d'Anzin sont du nombre — la descente a lieu au moyen d'échelles superposées verticales ou inclinées, appliquées contre les parois des puits.

La pratique des échelles pour arriver au fond des puits de mines n'est pas sans inconvénients. On a essayé de les remplacer par des piqueurs, en employant des câbles métalliques, des machines à vapeur d'un mouvement lent et sûr; on a remplacé les tonnes par des échelles mobiles (système Duvellé), des planchers à mouvement alternatif (système Warocq); on a imaginé pour les cages ou tonnes des parachutes (système de l'Etat), des combinatoires ingénieuses (système Nyl).

D'ailleurs ces appareils sont d'une installation coûteuse; ils ne peuvent être, par conséquent, employés que par des compagnies puissantes et pour l'exploitation de mines d'une richesse exceptionnelle.

Le mineur prend position sur son chantier d'abaiage, tel qu'il a été désigné par le porion ou maître mineur. On distingue le piqueur, qui détache la houille; le hercheur, qui charge sur les berlines ou wagonnets; le rouleur qui pousse le convoi sur les rails; le boiseur qui étançonne les chantiers et construit l'armature en bois des galeries, etc.

Le piqueur, par la nature de son travail, est obligé de se tenir tantôt à genoux, tantôt couché, rampant debout. Les galeries d'exploitation, où il va passer plusieurs heures, ont en général de 60 à 120 centimètres de hauteur sur une largeur moyenne de 40 à 60 centimètres.

D'ordinaire, il se contente d'égaliser le sol avec du charbon menu pour se coucher; il faudrait qu'il fût pourvu d'une basane ou d'une peau; à peine si 180 prennent ces précautions, malgré les avis des médecins.

La température moyenne, dans les mines, varie de 30 à 35 degrés.

C'est le piqueur qui est le rouage essentiel de l'exploitation; c'est sur son travail que repose le système d'extraction; c'est lui, hloti au fond des galeries les plus profondes, en contact immédiat avec le grisou, avec l'eau, menacé par la rupture des pifadois, et brisant la houille, sans autre protection que son audace et son adresse, qui court les plus réels dangers. Le boiseur, qui viendra après lui pour rendre praticable l'exploitation, doit être d'une force d'exploitateur, et les hercheurs et les rouleurs, n'est pas à l'abri des mêmes périls.

Dans les galeries très étroites, et d'une hauteur qui ne dépasse pas soixante centimètres, le piqueur travaille à col tendu. Obligé, pour l'entretien, de se coucher sur le dos ou sur le flanc, il accroche sa lampe à la paroi et pique le charbon de côté, la tête appuyée sur une petite planche ou béquille courbe. Quand le vide le permet, il travaille appuyé sur un genou, l'autre étendu, de manière à balancer le corps pour mieux mesurer les coups.

La population minière meurt vite. Quand on parcourt les charbonnages, on est surpris de ne voir que des enfants ou des adolescents; les hommes mûrs sont rares, et il n'y a pas de vieillards. Dans la plupart des mines de la région du Nord, malgré la pénurie des bras, on n'accepte plus d'hommes âgés de quarante ans pour le travail au fond; ils ne s'acclimateraient pas, disent les ingénieurs. L'extrême limite de la vie du mineur de profession est de quarante-cinq à cinquante ans. De dix à vingt-cinq ans, la mortalité, abstraction faite des accidents, est triple de celle de la classe ouvrière des grandes villes; de quinze à vingt-cinq ans, un tiers des décès est pour cause de maladies des organes respiratoires; de trente à quarante ans, ils portent la marque d'une vieillesse prématurée.

Dans les bassins de Lens et de Valenciennes, le salaire que gagne le mineur pour faire face aux besoins d'une famille composée de quatre personnes — c'est la moyenne — revient à franc par tête et par jour.

Beaucoup des ingénieurs et des porions, il est impossible au mineur, sans une force de volonté très rare, d'économiser sur son gain. Les pères de famille se laissent entraîner comme les autres, et ne rapportent guère à leur femme que moitié de la paie: « Le régime habi-

tuel est-il détestable, irrégulier; ils font des dettes et ne continuent à trouver du crédit qu'en payant par acomptes, avec un intérêt exorbitant et à des prix excessifs.

Le cabaret et l'usure sont les deux plaies de ces populations. En dehors des chefs ouvriers ou porions, qui ont un salaire élevé et une position qui les oblige à plus de réserve; en dehors des débauchés, logeurs et marchands au détail, qui exploitent les besoins et les vices des mineurs, les seuls ouvriers qui arrivent à faire quelque gain sont les tacheurs, qui occupent cinq ou six hommes.

(Gaulois.) L. DESMOULINS.

A Varna, dans un bal public au profit des écoles grecques, un incident regrettable est survenu entre le préfet de police et quelques joueurs aux cartes, parmi lesquels le consul grec.

Le préfet ayant interdit les jeux de hasard, conformément à la loi et aux règlements de police, des altercations fâcheuses ont eu lieu. Le général intérimaire du consulat d'Autriche-Hongrie, né à Varna, qui n'était pas parmi les joueurs, s'est mêlé de l'affaire, et a insulté le préfet de police.

Le gouvernement bulgare demande réparation pour l'offense faite au représentant de l'autorité locale.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Londres, 7 mars, midi 30. Le correspondant spécial du Central News, au Soudan, télégraphie que le général Graham va avancer sur Tamai, pour attaquer Osman-Digma. L'amiral Hewitt approuve cette opération.

Une bataille est imminente.

PETITES NOUVELLES

Dans le procès relatif à l'incendie de la synagogue de New-Sletting, le jury a acquitté tous les accusés.

Madame la comtesse de Paris a failli être victime d'un accident de voiture. Son coupé a été pris en flanc par une grosse charrette. Le cheval a été abattu et un panneau de la voiture s'est brisé. La comtesse de Paris n'a heureusement pas été atteinte. Elle a rejoint son domicile à pied.

Le cardinal de Pietro, évêque d'Ostie et de Velletri, et doyen du Sacré-Collège, est mort cette nuit. C'est lui qui, quelque temps avant l'ouverture du dernier Conclave, entama des négociations avec M. Nicotri, en vue d'obtenir l'appui de l'Italie pour sa candidature à la tiare pontificale.

Créé cardinal le 16 juin 1856, le cardinal de Pietro était âgé de soixante-dix-huit ans.

On a reçu des nouvelles de M. de Brazza, du 23 décembre, date à laquelle il était chez les Ahouarons. Tout marchait bien dans l'intérieur du Congo aux diverses stations de la mission.

Les nouvelles arrivées de la côte et des stations maritimes sont moins favorables; il ne s'est passé aucun incident remarquable, mais la situation des stations laisse à désirer.

« A la suite d'une querelle privée, un duel au pistolet a eu lieu hier, entre M. Edmond Lepelletier, qui avait le choix des armes, et M. Paul Viardot. Deux balles ayant été échangées sans résultat, et les adversaires ayant été remis en place, M. Viardot a été atteint en pleine poitrine; mais sa blessure, par un hasard inouï, se réduit à une plaie continue du sternum. M. Lepelletier, de son côté, a été blessé; la région antérieure de la cuisse gauche, et la hanche n'ont encore été atteintes. »

L'Académie française a désigné M. Caro, comme délégué aux fêtes anniversaires qui auront lieu à Edinbourg, le 17 avril prochain.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du vendredi 7 mars 1884

Présidence de M. LE ROTY.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

La convention franco-autrichienne

La discussion s'ouvre sur la convention commerciale entre la France et l'Autriche.

M. de Selves, après avoir constaté que les traités de commerce conclus par la France, depuis quelques années, sont tous à son désavantage, et que les nations étrangères, précédemment libéralisées, sont devenues protectionnistes, fait remarquer que les déclarations des ministres français et hongrois ne sont nullement semblables.

Les premiers prétendent que rien n'est changé aux tarifs précédents, et les seconds annoncent aux Assemblées des deux pays que les exportateurs de bétail hongrois auront beaucoup à gagner à cette convention.

Qui faut-il croire? L'orateur résume les explications du gouvernement à ce sujet.

M. Frenaux votera la convention, mais il dit que la France ne demande pas assez à la douane.

M. Teissier de Bort répond que la convention n'étant pas attaquée, il n'a pas à la défendre.

La discussion générale est close.

M. Buffet soutient son projet de résolution et affirme que le gouvernement a aliéné sa liberté de prohibition. Ce droit ne pourra plus être exercé que lors d'une maladie contagieuse connue, c'est-à-dire lorsqu'il sera trop tard.

M. Buffet réplique que ces mesures sont insuffisantes et que le traité rendra la situation pire.

M. Teissier de Bort dit que le comité des épizooties a déclaré que cet article ne gênait nullement son action.

Le général Robert craint que les autres nations et particulièrement l'Allemagne, ne réclament, par suite de leurs traités, les mêmes avantages que l'Autriche.

M. Ferry répondant à M. de Saint-Vallier, dit qu'en cas d'épizootie la frontière peut être fermée pour tous les pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée, avant l'échange des notes

diplomatiques. Le rejet de l'article serait une déclaration de guerre aux tarifs.

L'amendement Buffet est repoussé par 172 voix contre 80.

L'article unique est adopté.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 25 m.

DÉPARTEMENTS

Lyon. — L'organe officiel du parti anarchiste annonce la commutation de peine dont Cyvoct a été l'objet. Comme on pouvait s'y attendre, les anarchistes ne manifestent aucune reconnaissance vis-à-vis de M. Grévy. Voici les remerciements de l'Hydre:

« On a eu peur, on a tremblé, on a reculé devant l'exécution; le gouvernement n'a pas autorisé que la tête d'un anarchiste français roulé dans le « sinistre panier » où ont roulé les têtes des dantonistes, des hébertistes, des combattants héroïques de 93.

« Il a craint la vengeance populaire, la foule exaspérée, menaçante, indigne. Oui, on a eu peur que la jeune tête de Cyvoct, en tombant, ne fit le signal d'une émeute vengeresse, et peut-être d'une tentative de délivrance, au cas où on eût osé permettre au bourgeois d'accomplir son horrible besogne. Est-ce qu'on aurait pu supporter l'accomplissement d'un tel crime? C'était par trop révoltant; toute conscience humaine, humaine et sainte, et il ne pouvait y avoir que des esprits vils, que les gens vendus, prostitués, pour applaudir à la consommation d'un aussi épouvantable forfait. Ces gens-là en sont pour leur illusion sanguinaire.

« Cyvoct vivra!... »

Deport. — Un maire de l'arrondissement, qui est en même temps négociant en liquides, avait, parmi sa clientèle, un débitant de boissons qui ne put faire honneur à ses affaires, et le maire de K... fut pris dans la faillite pour une somme assez importante. Au bout de quelques mois, désespérant de rien obtenir de son débiteur, le citoyen-maire, qui jouit d'une assez grande influence, fit nommer le failli, garde-champêtre de la commune, et, du même coup, porta le traitement de 150 à 300 fr.

Depuis cette époque, c'est M. le maire qui touche très-régulièrement les émoluments de son subordonné et en porte le montant au crédit du cafetier. Avant peu, les comptes seront balancés...

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Russie. — Renseignements sur un nouveau métier à tisser la soie et autres étoffes. — Moscou, le 8 février 1884. On croit devoir signaler à l'attention le nouveau métier mécanique à tisser la soie et autres étoffes inventé en Russie.

Cette invention semble devoir intéresser à un très haut degré l'industrie de notre pays. Le métier mécanique à tisser la soie et autres étoffes a été breveté à Paris en septembre dernier.